

.....  
**RÉVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°20/02 du 16 janvier 2020, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique du lundi 24 février 2020 à 9H00 au vendredi 3 avril 2020 à 18H00.

**Le projet de révision du PLU porte sur :**

Satisfaire les obligations des lois Grenelle 1 et 2 et d'intégrer les dispositions de la loi A.L.U.R / De veiller à ce que, en conséquence, le développement communal reste économe en consommation des espaces agricoles et naturels / De veiller à la compatibilité du P.L.U avec les documents supra communaux, le S.Co.T, et le S.D.R.I.F en absence de S.Co.T légal ou opposable / D'assurer un développement modéré du village et donc d'examiner l'opportunité et la légalité de la zone d'extension urbaine de l'Orme Maroto / De n'ouvrir à l'urbanisation que des espaces dont les réseaux et la voirie sont suffisants pour la desserte des aménagements et constructions à réaliser, dans des conditions de sécurité et de prise en compte de l'environnement (gestion de l'eau, modalités de transport alternatif à la voiture notamment).

**L'enquête se déroulera en Mairie de Férolles-Attilly, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :**

Les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et vendredi de 8H45 à 12H30 et de 14H00 à 18H00 ;

Le samedi de 9H00 à 12H00.

**Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public.**

Par décision E19000146/77 du Tribunal Administratif de Melun, en date du 25/09/2019, Monsieur BAUVE est désigné comme commissaire enquêteur. Il vous recevra à la mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 24 février 2020 de 9H00 à 12H00 ;

- Mercredi 4 mars 2020 de 15H00 à 18H00 ;

- Samedi 28 mars 2020 de 9H00 à 12H00 ;

- Vendredi 3 avril 2020 de 15H00 à 18H00.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête électronique sont également accessibles par voie dématérialisée à l'adresse Le dossier d'enquête publique est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1893enquete-publique-1893@registre-dematerialise.fr> accessible depuis le site de la commune [www.ferolles-attilly.fr](http://www.ferolles-attilly.fr). Un accès gratuit au dossier est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie aux horaires habituels d'ouverture rappelés ci-dessus.

**Le dossier d'enquête publique est accessible en ligne à l'adresse suivante : [www.ferolles-attilly.fr](http://www.ferolles-attilly.fr)**

**Le public pourra présenter ses observations :**

- sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels de la Mairie ;

- les adresser par écrit au commissaire enquêteur à : MAIRIE 45 Grande Rue – 77150 FEROLLES-ATTILLY ;

**Pour toutes informations concernant le projet de révision du PLU contacter :**

Madame CHANUSSOT Marie – 01.60.02.21.48 - [dgs@ferolles-attilly.fr](mailto:dgs@ferolles-attilly.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Férolles-Attilly.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil Municipal de FÉROLLES-ATTILLY approuvera les nouvelles dispositions du P.L.U.. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport du commissaire enquêteur à la Mairie et sur le site internet de la commune.



Le Maire

Anne-Laure FONTBONNE